
*Bibliothèque des mentions d'information RGPD et
droits CNIL publiées sur le site web de l'Agence
Régionale de Santé de Normandie*

Ensemble des mentions RGPD et droits CNIL répertoriées	
RGPD et CNIL générique	Mission Inspection Contrôle (MIC) SI ICEA
RGPD et CNIL général synthèse	Registre visiteurs
Répertoire messagerie Outlook	Mission Inspection Contrôle MIC
Candidatures CRSA CTS	Dons et legs
DPI	Rappel patients VSS
CNIL signalements ES et ESMS	Bilan PRSE 3
Lutte habitat indigne	Campagne de sensibilisation au Radon
Gestion des HSC	Alerte éthique
Contentieux et gracieux généraux	Newsletter ARS Normandie
Suivi des contentieux et exécution des décisions des chambres disciplinaires ordinaires	Protection Juridique Fonctionnelle (PJF)
Demande de casiers bulletins n°2	Module Transports Sanitaires Urgents (TSU)
GED - Annuaire	SIS MARCHES
Renfort MG 50	Interface de Suivi des Achats ISA (externe)
PASS dentaires	CERT DC
SI HONORABILITE	Suivi cartographique des cas de légionellose
Webinaire DSP Transfusion	Contacts ARS Normandie
Invitation en ligne événements ARS Normandie	PHRV
Référént sport en ESMS	CNR SANTE
Stérilisation	Evaluation formation compétences psychosociales
NEWSLETTER DAM	Médecins en Normandie
WEBINAIRES VSS	Demandes journalistes
SI-VSS	SI-VIC
REFLEXE SANTE	Contrat d'Allocation d'Etudes (CAE)
IVG	Expérimentation décès IDE
Espace collaboratif partagé 50	CMEI

Mention RGPD et droits CNIL « générique »

🌸 Le Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dispose de plusieurs traitements, associés à des bases légales différentes : consentement de la personne, exécution d'un contrat, obligation légale, sauvegarde des intérêts vitaux, mission d'intérêt public et intérêt légitimes.

La nature des données collectées, leur durée de conservation, leurs accès par un tiers dépendent de la finalité de chaque traitement dont l'ARS Normandie est responsable.

Pour rappel, on entend par « données à caractère « personnel », toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable qui peut être identifiée à partir d'un nom, d'un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne et un ou plusieurs éléments spécifiques à une identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Pour plus d'information Covid-19, vous pouvez vous connecter sur les sites :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/suivi-des-patients-et-acts-covid-19-traitement-et-protection-des-donnees> et <https://www.cnil.fr/> »

Pour plus d'informations sur toutes nos mentions légales, retrouvez les sur notre [site internet](#)

Mention RGPD et droits CNIL (synthèse)

Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que les traitements de données à caractère personnel vous concernant constituent une violation de la réglementation en matière de protection des données. »

Répertoire messagerie OUTLOOK

🌸 La Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à l'actualisation des contacts de la messagerie OUTLOOK associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Profession/Fonction ;
- Etablissements/Organismes/Collectivités territoriales ;
- Adresse professionnelle ;
- Numéro de téléphone fixe et portable ;
- Mail de contact.

Sous format informatique, ces données sont conservées dans l'onglet « Contact » de la messagerie OUTLOOK aussi longtemps que les personnes concernées par ce traitement sont en lien avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Seule la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à l'ensemble de ces données.

Conformément au RGPD (UE) du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou auprès de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Candidatures CRSA et CTS

✿ La Direction de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif au recensement de données à caractère personnel de l'ensemble des membres des différentes instances de démocratie en santé dont l'ARS assure le secrétariat associé à la base légale de mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresses postales et électroniques, téléphones, jouissance des droits civiques et, le cas échéant, déclaration publique d'intérêt (DPI).

Ces données sont conservées maximum 5 ans par l'ARS Normandie le temps des mandats de chaque membre.

Certaines de ces données personnelles (nom, prénom, courriel et téléphone) peuvent être communiquées à des tiers en étant partagé à l'ensemble des membres des commissions.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Signalements ES et ESMS

Les Agences régionales de santé ont pour mission de veiller à la qualité des interventions en matière de prévention, de promotion de la santé, à la qualité et à la sécurité des actes médicaux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé ainsi que des prises en charge et accompagnements médico-sociaux ; elles contribuent également, avec les services de l'Etat compétents et les collectivités territoriales concernées, à la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance dans les établissements et services de santé et médico-sociaux.

Les usagers sont en droit de porter des réclamations et des signalements auprès des services de l'ARS de Normandie. Aussi, elle est amenée à recueillir et traiter des données à caractère personnel d'usagers.

Ce traitement répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1.c) du Règlement général sur la protection des données (UE RGPD) du 27 avril 2016], ainsi que des articles L.1431-2, L.1413-14, R.1413-67 et suivants du code de la santé publique.

Les données collectées directement auprès des usagers, ou auprès de professionnels de santé peuvent être les suivantes : données nominatives et identifiantes, données relatives au comportement, données de santé [médecin], rapport d'expertise [médecin], rapports circonstanciés [cadre de santé / cellule réclamation et signalement], données sociales, économiques et financières.

Les données seront conservées pendant 10 ans et feront l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, le cas échéant aux ordres professionnels concernés, aux caisses d'assurance maladie, aux Procureurs de la République et à toutes administrations susceptibles d'apporter une expertise pour la bonne gestion de votre situation.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant par courrier au Responsable de traitement ou au médecin de santé publique ou au délégué à la protection des données de l'ARS Normandie.

Les Coordonnées du délégué à la protection des données de l'ARS :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

Pour plus d'information, vous pouvez vous connecter sur les sites <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

Lutte habitat indigne

🔴 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la mise en place d'un dispositif administratif permettant d'enregistrer et de gérer les affaires de lutte contre l'habitat indigne associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement a pour finalités détaillées de repérer et qualifier les situations d'habitat insalubre dans les 5 départements de la région Normandie, de procéder à une analyse commune des dossiers au sein du PDLHI, par la coopération de ses membres (partenaires institutionnels, privés et du monde associatif compétents en matière de logement et d'insertion des personnes défavorisées), de traiter et suivre l'évolution des situations par des mesures incitatives voire coercitives en cas d'échec des démarches amiables, de prévoir l'accompagnement des familles concernées, d'assurer une intervention cohérente, complémentaire et évolutive de l'ARS eu égard aux actions décidées au sein du PDLHI entre les membres partenaires, d'identifier les secteurs accusant une forte concentration de logements insalubres et de réaliser des études statistiques qualitatives et quantitatives anonymisés et sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du logement indigne via des actions de communication.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes.
- Données de vie personnelle ;
- Données professionnelles ;
- Informations d'ordre économique et financier ;
- Données relatives aux infractions pénales et aux condamnations.

Les informations traitées sont accessibles aux requérants, aux agents habilités de l'ARS Normandie, aux auxiliaires de justice et officiers ministériels (avocats, huissiers, notaires, ...) ; à l'autorité judiciaire ou administrative saisie d'un litige.

Les durées de conservation maximales sont conformes à l'avis rendu par les archives départementales du Calvados : 10 ans à compter de l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux et 10 ans à compter de la levée de la procédure d'insalubrité.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS Normandie :

Par courrier :

Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Gestion des hospitalisations sans consentement

Pour les patients : information portée sur les courriers/récépissés de notification

✿ L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement, à l'instruction des demandes de port d'armes, à l'exploitation statistique des données par les autorités publiques compétentes et à l'information au représentant de l'Etat au titre de la prévention de la radicalisation à caractère terroriste associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement est également nécessaire en application des dispositions des articles L. 3212-1, L. 3213-1 et L. 3214-3 du Code de la santé publique, de l'article 706-135 du Code de procédure pénale et du décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 modifié autorisant les traitements de données à caractère personnel relatifs au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

L'application "HOSPYWEB" est utilisée dans le cadre de ce traitement.

Les données collectées sont les suivantes : identifiantes, personnelles, professionnelles, données de santé, infractions pénales et condamnations et le cas échéant, des données concernant la vie ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques et l'origine raciale ou ethniques.

Ces données sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin d'année civile suivant la levée de la mesure de soins sans consentement. Elles sont communicables aux préfetures départementales, aux établissements de santé, aux établissements pénitentiaires, aux services de police et judiciaires ainsi qu'aux patients et leurs familles concernant les mineurs.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou auprès de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Préparation, exercice, suivi des contentieux et exécution des décisions rendues

🔴 Le Service des Affaires Juridiques de l'ARS Normandie dispose d'un traitement de données mis à jour régulièrement et spécifique aux recours contentieux et gracieux traités par l'Agence régionale de santé en son nom propre ou pour de compte de l'Etat. Ce traitement se fonde sur l'article 6 1. e) (obligation légale) du Règlement Général sur la protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Ce traitement comprend les données suivantes :

- Données d'identification des mis en cause, des victimes, des témoins et des auxiliaires de justices ;
- Données relatives à des infractions, condamnations ou mesure de sûreté : faits litigieux, informations, documents et pièces recueillis ;
- Caractéristiques du contentieux : date de début et de clôture du litige, juridiction saisie, date de l'assignation, date d'audience, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ;
- Commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Les destinataires de ces informations peuvent être la Mission Inspection Contrôle, la Direction de l'appui à la performance, la Direction de l'offre de soins, selon la situation, les juridictions judiciaires ou les juridictions administratifs ou tout autre autorité judiciaire sur demande ou réquisition.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne intéressée peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Suivi des contentieux et exécution des décisions rendues par les chambres disciplinaires ordinales

✿ Le Service des Affaires Juridiques de l'ARS Normandie dispose d'un traitement mis à jour régulièrement et spécifique aux poursuites disciplinaires ou saisine des ordres professionnels près les conseils régionaux réunis en formation restreinte, aux juridictions judiciaires notamment pénales. Ce traitement se fonde sur l'article 6 1. e) (obligation légale) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Le traitement mis en œuvre peut contenir les informations suivantes :

- Nom / Prénom de la personne mise en cause ;
- Date et nature des faits litigieux / informations, documents et pièces recueillis tendant à établir les faits susceptibles d'être reprochés : constat ; témoignage ; attestation ; mise en demeure ; compte rendu d'une enquête consécutive à une alerte professionnelle ; images extraites d'un dispositif de vidéosurveillance ; fiche de constat des faits ; dépôt de plainte ; certificat médical ;
- Caractéristiques du contentieux : date de début et de clôture du litige, juridiction saisie, date de l'assignation, date d'audience, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ;
- Commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Les destinataires de ces informations peuvent être la Mission Inspection Contrôle, la Direction de l'appui à la performance, la Direction de l'offre de soins, selon la situation, les juridictions judiciaires ou les juridictions administratives (dont les chambres de discipline ordinale), conseils régionaux des ordres professionnels ou tout autre autorité judiciaire sur demande ou réquisition.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne intéressée peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille, 14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Demande de casiers bulletins n°2

Recrutements réalisés par les structures médico-sociales

Poursuite disciplinaire ordinale

Pour les ESMS : Une mention d'information est portée sur le formulaire

✿ Le Service des Affaires Juridiques de l'ARS Normandie dispose d'un traitement mis à jour régulièrement et spécifique aux demandes de consultation du casier judiciaire bulletin n°2 en application des dispositions des articles 133-6 du code de l'action sociale et des familles, des articles D 571-4 et D. 571-5 du code de procédure pénale. Le traitement mis en œuvre contient les seules informations suivantes : Date de la demande – Etablissement MS demandeur – Nom / Prénom/Lieu de naissance de la personne intéressée – CJ communiqué ou pas - Date de la communication. Ces éléments sont conservés pendant une période de 10 ans.

Il appartient aux responsables des établissements médico-sociaux de prévenir l'intéressé qu'un traitement est mis en œuvre par le service des affaires juridiques de l'ARS Normandie.

Les bulletins n°2 de casier judiciaire ne sont conservés par l'ARS tout au plus trois mois à compter de la réception du bulletin par la direction des casiers judiciaires.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Gestion électronique des documents – Annuaire

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion électronique et papier des documents, des demandes, des informations, des plaintes, des réclamations, des autorisations et autres missions entrant dans le champ de l'Administration.

Aussi, une base de contacts relative aux professionnels agissant dans le domaine de la santé est mise en œuvre sur le fondement de l'article 6 e) du Règlement Général sur la Protection des Données (UIE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données à caractère personnel ont été collectées directement auprès de la personne concernée. Elles sont conservées et régulièrement mise à jour jusqu'à l'exercice du droit d'opposition ou jusqu'à la fin de l'activité ou de la gestion des dossiers ou sujets intéressant l'ARS Normandie.

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données, les membres et personnels concernés de l'ARS ainsi que les experts.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Renfort des médecins généralistes Département de la Manche

📌 Dans le cadre de l'organisation d'un renfort de la médecine libérale sur la continuité des soins et la permanence des soins ambulatoires et dans un contexte sanitaire et de tension sur le service des urgences du département de la Manche, l'Agence Régionale de Santé de Normandie est amenée à recueillir des données à caractère personnel et professionnel.

Ce traitement automatisé répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) (consentement) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont :

NOM / Prénom / Adresse postale / Adresse mail / Coordonnées téléphoniques / numéro ADELI- inscription RPPS/profession/ SIRET /cotations d'actes

Les données sont traitées en interne par l'Agence Régionale de Santé de Normandie. Elles sont conservées le temps de la participation de l'ARS à la gestion de crise sanitaire liée au Covid-19, à la maîtrise des risques épidémiques et du risque de tensions hospitalières encouru et pour une durée maximale d'un an après l'année d'enregistrement des bordereaux.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Mission d'Inspection Contrôle

✿ L'inspection-contrôle relève du champ de la police administrative et consiste à vérifier le respect de la réglementation par les opérateurs relevant du champ d'intervention des Agences Régionales de Santé (ARS). En ARS, le terme inspection-contrôle peut désigner différents types de missions réalisées sur site dans le cadre du Programme régional d'inspection, contrôle (PRIC) ou suite à la réception d'une réclamation ou d'un signalement.

On peut retrouver des activités de :

- **Contrôle** : vise à s'assurer qu'un service, un établissement ou un organisme se trouve dans une situation conforme à l'ensemble des normes qui constituent le référentiel d'organisation et de fonctionnement qui correspond à son statut ;
- **Inspection** : il s'agit d'une modalité de contrôle diligentée lorsqu'il existe des signes ou indications qu'un programme ou une activité est mal géré ou que les ressources ne sont pas utilisées de façon rationnelle. À la différence du simple contrôle, elle suppose des présomptions de dysfonctionnement et ses recommandations sont essentiellement de nature corrective. L'inspection est toujours réalisée sur site ;
- **Enquête administrative** : contrôle dans le but d'enquêter sur la conduite d'un agent ou d'un groupe d'agents ou sur les mesures qu'ils ont prises à l'occasion d'une situation ou d'un événement ponctuel. Elle est toujours déclenchée suite à un événement ou sur la base d'informations faisant état de fraude, de mauvaise gestion, de faute, d'abus ou d'autres violations des règles en vigueur. L'objectif est d'identifier avec l'opérateur les causes et responsabilités d'un événement ;
- **Évaluation** : démarche consistant à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à une personne, à un processus, à un événement, à une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis en vue d'une prise de décision. L'objectif principal est d'éclairer l'action de façon à pouvoir juger de son efficacité et disposer d'éléments pour décider de la suite qu'il convient de lui donner.
- **Audit** : il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Le champ de compétence des ARS en matière d'inspection est très large et recouvre six champs d'intervention :

- La sécurité sanitaire, la prévention des risques et la protection des populations ;
- La prévention et promotion de la santé ;
- Les soins ambulatoires ;
- Les soins hospitaliers ;
- Les professionnels de santé ;
- Le médico-social.

Les compétences générales de contrôle des agents des ARS sont définies aux articles L. 1421-1 à L. 1421-3 du code de la santé publique (CSP).

Dans les champs des soins hospitaliers et des professionnels de santé, les inspections sont fondées sur l'article L. 1431-2 du CSP qui donne la compétence générale de contrôle des ARS en matière de qualité et sécurité des actes médicaux et de dispensation et utilisations des produits de santé. Les cabinets des professionnels de santé peuvent faire l'objet d'une inspection dans le cadre de cet article avec un

contrôle portant les conditions d'hygiène, l'utilisation des matériels de soins et le respect des règles de stérilisation.

Dans le champ médico-social, le contrôle est réalisé par l'autorité ayant délivré l'autorisation conformément à l'article L. 313-13 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Les compétences de l'ARS en matière d'autorisation dans le médico-social sont définies à l'article L. 313-3 b) du CASF. La liste des ESMS est précisée à l'article L. 312-1 du CASF. Le contrôle par l'autorité ayant délivré l'autorisation s'applique aux établissements de fait qui délivrent une prestation sociale ou médico-sociale au sens de l'article L. 312-1 mais qui ne disposent pas d'une autorisation en ce sens conformément à l'article L. 313-13. Il est important de noter que le champ social (CHRS, CADA, foyer de vie...) ne relève pas de la compétence des ARS. En outre, les résidences services ne sont pas des établissements médico-sociaux et ne relèvent donc pas du champ de contrôle des ARS. Ces résidences font l'objet de contrôle par la DGCCRF. Les résidences autonomie (ex-foyer logement) relèvent de l'autorisation du Département

D'une façon générale les agents des ARS peuvent intervenir sur une mission d'inspection à la demande d'une autre administration qui sollicite leur expertise. Au titre de la protection des personnes (L. 313-13 CASF) les agents de l'ARS peuvent être sollicités pour réaliser une mission d'inspection à la demande du Préfet dans une structure médico-sociale ou une structure sociale ne relevant pas de son champ de compétence. Les agents des ARS peuvent également intervenir dans le champ social à la demande du Département. D'autres services peuvent également solliciter l'ARS tels que la répression des fraudes.

La Mission Inspection Contrôle (MIC) de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif aux inspections contrôles dans le cadre de la politique régionale visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé associé à la base légale d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du RGPD du 27 avril 2016.

Les données collectées directement auprès des usagers, ou auprès de professionnels de santé peuvent être les suivantes :

- Etat civil ;
- Profession ;
- Données de santé (dont contrôle vaccinal et traçabilité) ;
- Données relatives au comportement ;
- Données sociales, économiques, financières ;
- Infractions ;
- Condamnations ;
- Mesures de sûreté ;
- Décision ARS de suspension ;
- Rapport d'expertise ;
- Rapports circonstanciés ;
- Procès-verbaux d'infraction dressés par les inspecteurs de l'ARS.

Les données sont conservées pendant 10 ans et font l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations. Les données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, le cas échéant, aux ordres professionnels concernés, aux caisses d'assurance maladie et aux Procureurs de la République.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Mission Inspection Contrôle MIC SI ICEA

🌸 La Mission Inspection Contrôle (MIC) de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif aux inspections contrôles dans le cadre de la politique régionale visant l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé associé à la base légale d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Etat civil ;
- Profession ;
- Données de santé (contrôle vaccinal et traçabilité) ;
- Infractions ;
- Condamnations ;
- Mesures de sûreté ;
- Décisions du (des) commanditaire (s) (sanctions administratives).

Les données sont conservées entre 5 et 20 ans (pour le pénal) au regard de leur caractère et de leur spécificité. Elles peuvent être communiquées aux personnes inspectées, aux ordre professionnels, au Conseil Départemental, à la Préfecture et à la justice (saisine Procureur).

A NOTER : les rapports d'inspection-contrôle réalisés par les agents habilités ou assermentés de l'ARS Normandie sont enregistrés dans le Système d'Information d'Inspection Contrôle Evaluation et Audit (SI ICEA). Une décision signée du Directeur général désigne et autorise les agents ARS Normandie à modifier ou consulter les informations et données enregistrées sur ce système d'information.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Registre Visiteurs

🌸 Le Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières du Secrétariat Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à l'enregistrement des visiteurs externes dans un registre dédié et associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont :

- Identifiantes ;
- Professionnelles.

Les informations ne sont accessibles qu'aux agents du Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières.

Les données collectées sont conservées, a minima, pendant 2 mois. Elles sont détruites à la fin du délai sans conservation.

A NOTER : une version, sans données identifiantes, du registre des visiteurs est conservée à des fins statistiques par le Pôle Moyens Généraux et Affaires Immobilières.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Module Transports Sanitaires Urgents (TSU)

🔴 L'Agence régionale de santé de Normandie procède à un traitement relatif au suivi et à la gestion des conditions de délivrance des agréments aux entreprises de transports sanitaires et le contrôle des obligations des personnes titulaires des agréments.

Ce traitement répond à une obligation légale « missions d'intérêt public » en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement général sur la protection des données (UE RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que des articles L. 6311-1 à L. 6311-3 (Aide médicale urgente), L. 6312-1 à L. 6312-5 (TS), R. 6311-1 (SAMU), R. 6312-1 et 6 (Agréement TS ARS, personnel et véhicule), R. 6312-11 (TS au titre de l'AMU) et R. 6312-21 (Tableau de garde / ARS / SAMU) du Code de la Santé Publique, de la Convention nationale des transporteurs sanitaires privés, des articles L 322-5, L 162-1-15, L 162-2-1, L 162-4-1, R 322-10 et suivants du Code de la sécurité sociale.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, profession, adresse personnelle, diplômes et Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) des équipages ;
- Justificatifs d'arrêt maladie, congés maternité ou parental le cas échéant.

Les données seront conservées pendant 5 ans après caducité de l'agrément et feront l'objet d'une anonymisation ou d'une suppression après la fin de ces investigations. Les données sont archivées dans un onglet dédié de la plate-forme TSU.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents habilités de l'ARS, aux caisses d'assurance maladie, en partie aux membres des sous-comités de TS (CODAMUPS), aux CHU (en charge de l'hébergement des données).

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Dons et legs

🌸 L'Agence régionale de santé de Normandie met en place un dispositif permettant de traiter les demandes d'approbation de dons et legs aux établissements de santé et aux établissements sociaux.

Ce traitement répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1. b) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que de l'article 910 du code civil, des articles L.1431-1 et suivants, L. 6145-10, L. 6145-10-1, L.6162-1 et suivants du code de la santé publique et des articles L315-12 12°) et L. 315-14 du code de l'action sociale et des familles.

Les données collectées directement auprès des usagers, des établissements de santé et médico-sociaux ou des notaires en charge de la succession peuvent être les suivantes :

- Des données nominatives et identifiantes (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, noms, prénom, adresse des héritiers) ;
- Des informations financières ;
- Les coordonnées du nom du notaire en charge de la succession.

Les informations traitées sont accessibles aux seuls agents de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, aux établissements bénéficiaires par le don ou le legs et par la Préfecture du département concerné.

Les documents sont conservés 10 ans à partir du moment où la décision administrative est rendue en application des archives départementales territorialement compétentes en application des dispositions de l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 en date du 28 août 2009.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Rappel patients VSS

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie met en place un traitement permettant de s'assurer de la satisfaction de l'obligation d'information des patients lorsque, à la suite de constats réalisés dans le cadre d'une mission d'inspection diligentée par l'ARS, il est identifié un risque nouveau postérieurement à l'exécution d'investigations, traitements et actions de prévention et soins délivrés par un acteur de santé.

Le cas échéant, un dispositif de rappel des patients concernés peut-être mis en œuvre ; il répond alors à la sauvegarde des intérêts vitaux en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 d) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016, ainsi que des articles L. 1413-13, L. 1111-2 et L. 6323-1 et suivants ainsi que la section 2 du livre IV du titre 1 chapitre 3 du Code de la Santé Publique.

Les données collectées directement auprès des acteurs de santé concernés et des organismes d'Assurance Maladie sont les suivantes :

- Des données nominatives et identifiantes : Nom, prénom (s), date de naissance et adresse postale ;
- Des données nominatives et identifiantes des médecins traitants : Nom, prénom (s) et adresse postale.

Les informations traitées sont accessibles aux seuls agents de la Veille Sécurité Sanitaire de l'ARS Normandie et de Santé Publique France.

Les données collectées sont conservées le temps de s'assurer que l'ensemble des patients concernés ont été appelés et informés.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Bilan du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif au bilan du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) et associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Mail de contact ;
- Collectivité territoriale ;
- Département ;
- Fonction.

Sous format informatique, ces données sont conservées *a minima* pendant 18 mois suivant l'analyse du traitement. Les données collectées sont détruites à la fin du délai sans conservation.

Seul le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Campagne de sensibilisation au Radon

🌸 L'Unité Départementale Santé Environnement de l'Orne de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à la communication et à l'interprétation de la campagne de sensibilisation au radon organisée en décembre 2021 sur la commune d'Athis de Rouvre (61) et les communes limitrophes à l'initiative de Flers Agglo, le CPIE Collines Normandes et l'Agence régionale de santé de Normandie et associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom ;
- Adresse postale ;
- Mail de contact ;
- Concentration mesurée de radon dans le logement.

Sous format informatique, ces données sont conservées pendant 3 ans suivant l'analyse du traitement. Les données collectées sont détruites à la fin du délai sans conservation.

Seule l'Unité Départementale Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie a accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Alerte éthique

🔴 La référente Alerte-Ethique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement relatif à un dispositif d'alerte éthique professionnelle associé à la base légale « obligation légale » en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes : identité, fonctions et coordonnées de l'émetteur de l'alerte ; identité, fonctions et coordonnées des personnes physiques ou morales faisant l'objet de l'alerte ; voire des données sensibles caractérisées par l'alerte éthique (exemple : données de santé, infractions...).

Par exception, l'alerte d'une personne souhaitant rester anonyme sera traitée au regard : de la gravité des faits mentionnés et le détail des éléments factuels ; d'un examen préalable de l'opportunité de sa diffusion par le référent alerte éthique de l'ARS Normandie.

Les données collectées hors champ du dispositif sont détruites sans délai ; les données collectées dans le champ du dispositif d'un signalement classé sans suite sont détruites ou anonymisées dans un délai de 2 mois à compter de la clôture des opérations ; les données collectées dans le champ du dispositif d'un signalement traité sont conservées jusqu'au terme de la procédure engagée (adoption ou modifications des règles internes, réorganisation des opérations ou des services, prononcé d'une sanction ou mise en œuvre d'une action en justice) ; les données anonymisées (qui ne peuvent plus être mises en relation avec une ou des personnes physiques identifiées ou identifiables) sont conservées sans limitation de durée dans la mesure où l'ARS Normandie garantit ce caractère anonymisé de façon pérenne.

De manière générale, l'ARS Normandie peut conserver les données collectées sous forme d'archives intermédiaires aux fins d'assurer la protection du lanceur d'alerte ou de permettre la constatation des infractions continues. Cette durée de conservation est strictement limitée aux finalités poursuivies, déterminée à l'avance et portée à la connaissance des personnes concernées.

Les données ne pourront être communiquées qu'aux destinataires suivants : référente Alerte-Ethique de l'ARS Normandie et le cas échéant, autorités administratives et judiciaires.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Délégué à la protection des données
Pôle juridique
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Newsletter ARS Normandie

✿ Le Service Communication de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et à la gestion de la liste de diffusion à la Newsletter ARS Normandie associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données à caractère personnelle collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents du Service Communication ont accès à ces données. Celles-ci sont conservées le temps de l'abonnement à la Newsletter ARS Normandie et pour une durée maximum de 2 ans.

A noter que les données inscrites dans le formulaire d'abonnement en ligne FORMS sont supprimées de l'application dès extraction par les agents du Service Communication de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Protection Juridique Fonctionnelle (PJF)

Les services de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre demande de protection fonctionnelle non transmissibles à des tiers associé à la base juridique d'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, coordonnées personnelles et professionnelles ; téléphone et e-mail ; nature des faits litigieux, informations, documents et pièces recueillis tendant à établir les faits susceptibles d'être reprochés ; caractéristiques de l'enquête pénale, état de la procédure, nature et objet des demandes, griefs, argumentations, observations et avis des représentants légaux, date du jugement ; date, nature, motifs, montants et éventuels échelonnements des condamnations ; commentaires relatifs à la description et au suivi de la procédure.

Ces données sont conservées pendant 10 ans.

Elles sont accessibles aux seuls agents de l'ARS Normandie en charge de votre dossier, et le cas échéant, à votre employeur.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Déclaration Publique d'Intérêt (DPI)

✿ L'Agence Régionale de Santé de Normandie doit initier un traitement de données à caractère personnel visant à :

- Prévenir les conflits d'intérêts en demandant aux directeurs généraux d'ARS ou à la personne investie de cette fonction par leurs soins de s'assurer de l'impartialité des **personnes qui participent à la prise de décision au sein de l'agence**, en procédant en amont à l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI au regard des fonctions exercées ou des dossiers prévus à l'ordre du jour et examinés par les instances ;
- Renforcer la transparence de l'action publique en mettant en ligne les éléments publics des déclarations d'intérêts. Pour les ARS, conformément aux dispositions de l'article R. 1451-1 du code de la santé publique, sont soumis à l'obligation de DPI les membres de certaines **instances collégiales délibérantes ou consultatives** intervenant dans le champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire ainsi que de **certaines personnels** de l'ARS dont la liste est établie par le directeur général de l'ARS.

Pour ce faire, elle s'appuie sur le site unique DPI dont la mise en ligne est à la responsabilité du Ministère de la Santé et de la Prévention mentionnée à l'article R. 1451-3 et suivants du code de la santé publique. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [Consultation des Déclarations Publiques d'Intérêts \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr/consultation-des-declarations-publiques-dinterets)

Pour créer une fiche unique DPI, un gestionnaire est désigné au sein de l'ARS Normandie afin qu'il soit procédé à la création d'une fiche de pré-inscription sur le site unique. Pour ce faire, l'ARS Normandie doit collecter les données d'identifications suivantes : Civilité ; Prénom ; Nom ; Adresse mail ; N° de téléphone.

Ces informations sont saisies par le gestionnaire sur le site unique DPI. La personne intéressée confirme les informations pré-remplies au moment de la première connexion. Par suite, le déclarant renseigne les autres informations nécessaires à la validation de son inscription sur le site unique DPI.

Ce traitement est opéré sur le fondement de l'article 6 – 1 e) du Règlement (Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016 et met en œuvre les obligations définies aux articles L.1451-1 et L. 1452-3 du code de la santé publique. Les informations contenues dans la déclaration d'intérêts revêtent un caractère obligatoire conformément à ces dispositions.

Les éléments de pré-inscription sont conservés par le gestionnaire de l'ARS jusqu'à ce que la saisine des informations ait été opérée sur le site unique.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SIS MARCHES

🔴 Le Pôle Performance Economique et Budgétaire du Secrétariat général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'utilisation du logiciel SIS MARCHES associé à la base légale de l'exécution d'un contrat en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 b) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes : nom, prénom ;
- Données professionnelles : email, société ;
- Données de connexion : fournisseur d'accès et adresse IP.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées.

Seul le Pôle Performance Economique et Budgétaire a accès à ces données dans le cadre de ce traitement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Interface de Suivi des Achats ISA (externe)

Les informations recueillies par le Pôle Performance Economique et Budgétaire (PPEB) du Secrétariat général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des commandes et traitées de façon confidentielle. Les destinataires des données sont les seuls agents du PPEB. Ces informations sont conservées pendant un an. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au DPO de l'ARS Normandie : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Questionnaire PASS dentaires

🌸 Le Pôle Prévention et Promotion de la Santé (PPS) de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé relatif à des données à caractère personnel via un questionnaire sur les PASS dentaires. Ce traitement est associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

La donnée collectée est la suivante :

- BAL professionnelle personnelle.

Elle est nécessaire à l'envoi du questionnaire par le Pôle PPS.

Les données collectées sur FORMS, site hébergeur du questionnaire, ne présentent pas un caractère personnel. Elles sont cependant conservées durant toute la durée nécessaire pour répondre aux finalités telles qu'énoncées au sein de la notice d'information relative aux données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de Microsoft 365 au sein des ministères sociaux, dans sa version en date du 4 avril 2022.

Ces données exploitées par le Pôle PPS seront compilées, synthétisées et conservées sous forme de graphiques puis présentées aux établissements en lien avec les missions du Pôle.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SI HONORABILITE

✿ La direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, la direction numérique du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales associent les agences régionales de santé au traitement automatisé des données à caractère personnel et sensible dans le cadre de l'utilisation du logiciel SI HONORABILITE associé à la base juridique de l'obligation légale en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 c) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

SI HONORABILITE a pour objet, notamment, de permettre aux agents habilités du Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie de procéder à un contrôle de l'honorabilité des personnes soumises aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles et de l'article L. 1431-2 du code de la santé publique. Il est composé de 2 portails : « SI DEPOSE » et « SI RETOUR ».

« SI DEPOSE » permet de collecter les informations nécessaires à l'interrogation du casier judiciaire national et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV).

« SI RETOUR » permet de recevoir des informations des fichiers interrogés par le « SI DEPOSE » afin de vérifier l'honorabilité des personnes soumises aux dispositions des articles précédemment cités.

Les catégories de données collectées dans « SI DEPOSE » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;

Ces données collectées sont conservées pour une durée maximale de 1 an.

Les catégories de données et les données personnelles collectées dans « SI RETOUR » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Code retour du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV) ;
- Mesures de suspension, d'injonction de cesser d'exercer ou d'interdiction.

Ces données collectées sont conservées entre 15 jours et 6 mois selon leur objet.

Seuls les agents habilités du Service des Affaires Juridiques de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ont accès à ces données dans le cadre de ce traitement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie*

Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

A NOTER que le **droit d'opposition ne s'applique pas** dans le cadre de ce traitement conformément à l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CERT DC

🔴 Le Pôle E-Santé & Transformation numérique de la Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif aux commandes de certificats de décès au format papier en vue d'un envoi postal aux demandeurs et associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes : nom, prénom (s);
- Données professionnelles : numéro RPPS, téléphone et mail, adresse postale professionnelle.

Ces données sont détruites sans conservation dès le traitement effectué.

Seuls les agents habilités de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Suivi cartographique des cas de légionellose

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données automatisé relatif à la cartographie des cas de légionellose associé à la base légale de la sauvegarde des intérêts vitaux des personnes en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 d) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Vie personnelle ;
- Données professionnelles ;
- Données de localisation :
 - o Lieux fréquentés sur les 14 jours avant la date des premiers signes cliniques ;
- Données de santé :
 - o Pathologie, affection.

Sous format informatique, ces données collectées sont conservées pendant 10 ans. Elles sont détruites à la fin du délai sans conservation. Seuls les agents habilités de l'Agence Régionale de Santé et Santé Publique France ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Webinaire Transfusion

🌸 La Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre d'un webinaire sur la transfusion, associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de FORMS afin de permettre une pré-inscription des participants à ce webinaire. FORMS est une application WEB des ministères sociaux permettant de créer des enquêtes, des questionnaires et des sondages.

Les catégories de données collectées dans « FORMS » sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;

Les données collectées sur FORMS, site hébergeur du questionnaire, sont conservées durant toute la durée nécessaire pour répondre aux finalités telles qu'énoncées au sein de la notice d'information relative aux données personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de Microsoft 365 au sein des ministères sociaux, dans sa version en date du 4 avril 2022.

Les données exploitées par le Secrétariat général de l'ARS Normandie ne sont pas conservées après traitement. Seuls les agents du Secrétariat général de l'ARS Normandie ont accès à celles-ci.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Liste de contacts ARS Normandie

🌸 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la création de listes des contacts en lien avec l'ensemble des directions, métiers comme supports de l'agence, associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Données d'ordre économique et financier.

Ces données sont conservées le temps du partenariat entre les personnes concernées par cette collecte et l'ARS Normandie. Il n'y a pas d'archivage au terme de leur durée de conservation.

Ces données ne sont accessibles qu'aux agents de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Invitation en ligne événements ARS Normandie

🔴 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre des différents événements organisés par les directions, associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de plusieurs applications comme FORMS et EVENTBRITE afin de permettre une pré-inscription des participants à ces événements ; ces applications WEB utilisées par les ministères sociaux permettent de créer des enquêtes, des questionnaires (anonymes) et des sondages.

Les catégories de données collectées dans ce cadre sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données collectées sont conservées durant toute la durée nécessaire à leur extraction puis supprimées des applications par les agents utilisateurs de l'ARS Normandie.

L'extraction de ces données exploitées par l'agence est conservée après traitement par certaines directions dans l'objectif de se constituer une liste de participants potentiels aux événements qu'elles organisent. Les listes d'émargement issues des événements organisés par ces différentes directions de l'ARS Normandie sont soit détruites après autorisation des archives départementales soit conservées par ces mêmes directions à des fins d'organisation d'événements à venir.

Seuls les agents de ces directions ont accès à celles-ci.

Par ailleurs, l'ARS Normandie vous informe que des captations d'écrans sont susceptibles d'être faites lors de certains webinaires (TEAMS ou ZOOM) et publiées sur les réseaux sociaux de l'agence. Merci de vous faire connaître auprès de la direction organisatrice si vous ne souhaitez pas figurer sur ces captations. Une fois ces captations publiées, elles ne sont pas conservées par les agents de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Patients à Haut Risque Vital (PHRV)

🔴 La Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel pour permettre l'examen des demandes d'inscription et/ou de renouvellement d'inscription sur la liste des Patients à Hauts Risque Vital (PHRV) ainsi que la gestion, le suivi et la tenue de la liste des PHRV à jour afin de permettre in fine leur information en temps voulu en cas de coupures d'électricité.

Ce traitement est associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016 et à la Circulaire DGS/DUS n° 2009-217 du 16 juillet 2009 rappelant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour la prise en charge des personnes à haut risque vital et des personnes hospitalisées à domicile en cas d'événements climatiques extrêmes.

Les données enregistrées sont conservées, en cas d'avis favorable, tout le temps de l'inscription sur la liste des PHRV puis détruites à l'issue d'une durée de 2 ans à compter de la date de désinscription de la liste des PHRV conformément aux dispositions de la Circulaire DGP/SIAF/2013/001. Lorsque les demandes d'inscription sont rejetées, les données sont conservées deux ans avant d'être détruites.

Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnels habilités de l'ARS Normandie, personnels habilités des sous-traitants de l'ARS Normandie, personnels des entreprises locales de distribution d'électricité et avec le consentement des PHRV, au SAMU territorialement compétent.

[Patient à haut risque vital : démarches à suivre pour être informé en cas de coupure d'électricité | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR) SANTE

Les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procèdent à un traitement automatisé relatif à l'utilisation des données inscrites dans les différentes feuilles d'émargement issues de l'organisation de réunions locales en région associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6.1 f) « Licéité du traitement » du règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Signatures.

A NOTER : Le Service Communication de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est susceptible de vous photographier au cours de ces séances publiques. Vous devez indiquer en début de séance aux agents ARS présents votre souhait de ne pas être photographier.

Ces données sont conservées pour une durée maximale de 5 ans. Seuls les agents des délégations départementales et le service communication ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

STERILISATION

✿ Le Pôle Planification et Organisation de l'Offre de Soins de la Direction de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction et le suivi des dossiers par le Comité d'Experts de Normandie chargé de donner un avis sur une méthode de contraception définitive (stérilisation) des personnes incapables majeures protégées. Celui-ci est associé à la base juridique de l'intérêt légitime en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 f) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données à caractère personnel sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Vie personnelle ;
- Données de santé ;
- Données génétiques ;
- Données concernant la vie ou l'orientation sexuelle.

Ces données collectées sont conservées durant toute la durée durant laquelle un éventuel recours pourrait avoir lieu soit 20 ans.

Seuls les médecins habilités de l'ARS Normandie et les membres du Comité d'Experts de Normandie chargé de donner un avis sur une méthode de contraception définitive (stérilisation) des personnes incapables majeures protégées ont accès à celles-ci.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

NEWSLETTER DAM

🔴 Le Pôle Attractivité des Métiers de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique de l'Agence Régionale de santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion d'une Newsletter (abonnement et envoi) associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6.1 a) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données sont conservées le temps de l'abonnement des personnes à cette Newsletter. Seuls les agents de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique ont accès à ces données collectées.

A NOTER : un lien pour se désinscrire figure sur la Newsletter.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Médecins en Normandie

🌸 Le Pôle Professionnels de Santé de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique du Système de Santé de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre d'une meilleure connaissance des profils des étudiants et des médecins en Normandie, associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Données de vie personnelle.

Les données collectées dans le cadre de ce traitement sont conservées par le Pôle Professionnels de Santé le temps de leur étude statistique. Seuls les agents de ce pôle ont accès à celles-ci.

A NOTER que leur étude statistique peut faire l'objet de présentation à des tiers.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

WEBINAIRES VSS

🔴 Le Pôle Veille et Sécurité Sanitaire de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel dans le cadre de l'organisation de Webinaires spécifiques « santé publique », associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

A NOTER l'utilisation de FORMS afin de permettre l'inscription des participants à ces événements. FORMS est une application WEB utilisée par les ministères sociaux permettant de créer des invitations, des enquêtes, des questionnaires (anonymes) et des sondages.

Les catégories de données collectées dans « FORMS » dans ce cadre sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données collectées sur FORMS sont conservées durant toute la durée nécessaire à leur extraction puis supprimées de l'application par les agents utilisateurs de l'ARS Normandie.

L'extraction de ces données exploitées par le Pôle Veille et Sécurité Sanitaire est conservée en accord avec les inscrits à ces webinaires dans l'objectif de constituer une liste de participants potentiels aux événements suivants.

Seuls les agents du Pôle Veille et Sécurité Sanitaire ont accès à celle-ci.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Demandes journalistes

🔴 Le Service Communication de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la création de listes de contacts en lien avec les demandes presse associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données à caractère personnelle collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents du Service Communication ont accès à ces données. Celles-ci sont collectées pour une durée maximum de 1 an après le dernier contact.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SI-VSS

🔴 SI-VSS est un traitement de données à caractère personnel placé sous la responsabilité conjointe du Ministère chargé de la Santé et des Agences Régionales de Santé (ARS). Il a pour objet l'enregistrement, la traçabilité, la gestion et le suivi des signalements d'événements que les ARS reçoivent au titre de leurs missions.

Il permet :

- D'assurer la traçabilité de la régulation, de la gestion et du suivi des signalements d'événements sanitaires ;
- La surveillance des conséquences sanitaires des signalements déclarés, le suivi et l'évaluation des mesures prises, ainsi que l'appui aux politiques publiques mises en œuvre par les agences régionales de santé dans le cadre de leurs missions.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles, rendez-vous sur www.ars.sante.fr/donnees-personnelles

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

SI-VIC

🔴 L'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du système d'information d'identification des victimes dans le système de santé, dénommé SI-VIC, associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites aux articles 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016 et L. 3131-9-1 (menaces sanitaires) du code de la santé publique.

Les catégories de données collectées pour la prise en charge des victimes sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données de santé ;
- Données administratives ;
- Données de vie personnelle.

Les catégories de données collectées pour les déclarants sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Données de connexion.

Les données collectées dans SI-VIC sont conservées 2 ans à compter de la clôture de l'évènement par les autorités de santé.

Seuls les agents habilités de l'ARS Normandie ont accès à ces données en interne ainsi que certains agents habilités du Ministère de la Santé et autres ministères. Les établissements de santé, les SAMU, les CUMP ainsi que les agents de l'ANSP ont également accès à tout ou partie de ces données collectées.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

A NOTER : il n'y a pas de droit à l'effacement ou d'opposition dans le cadre de ce traitement.

REFLEXE-SANTE

Le Service Communication de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et à la gestion des commandes des différents supports de communication mis à disposition des professionnels de santé, en lien avec la petite enfance et les familles, associé à la base juridique de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général de la Protection des Données (UE RGPD^o du 27 avril 2016).

Les catégories de données à caractère personnelle collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents du Service Communication et du Secrétariat Général de l'ARS Normandie ont accès à ces données. Celles-ci sont conservées pour une durée maximum de 6 mois.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Evaluation formation compétences psychosociales

🔴 Le Pôle Prévention et Promotion de la Santé de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de vos données à caractère personnel relatif à l'évaluation de la formation sur le développement des compétences psychosociales proposée par Promotion Santé Normandie à l'Institut des Formations Paramédicales Mary Thieullent du Havre associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents du Pôle Prévention et Promotion de la Santé ont accès à ces données au sein de l'ARS Normandie. Ces données seront supprimées dès l'évaluation de la formation réalisée.

L'application GOOGLE FORMS est utilisée dans le cadre de ce traitement : il s'agit d'un outil de Microsoft permettant de créer des enquêtes, des questionnaires et des sondages et mis à disposition des ARS par les ministères sociaux.

Les informations ne comportant pas de données à caractère personnel issues du questionnaire permettant cette évaluation seront supprimées de GOOGLE FORMS dès extraction.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

A NOTER : La DNUM a signé avec Microsoft des Clauses Contractuelles Types, ainsi que des mesures complémentaires conformes aux préconisations du Comité Européen à la Protection des Données (CEPD).

Le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis, considérant que les modifications apportées par ce pays à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui de l'Union Européenne pour les organisations recensées sur la liste publiée par le département du commerce des États-Unis (DPF). Microsoft fait partie de cette liste :

[Data Privacy Framework](#)

Contrat d'Allocation d'Etudes (CAE)

🔴 Le Pôle Attractivité des Métiers en Santé de la Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique du Système de Santé de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux Contrats d'Allocation d'études (CAE) associé à la base légale de la contractualisation en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 b) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Pour le directeur/directrice de l'établissement signataire du contrat :
 - Données identifiantes ;
 - Données professionnelles
- Pour l'étudiant/étudiante signataire du contrat :
 - Données identifiantes ;
 - Données professionnelles ;
 - Données d'ordre économique et financier.

Seuls les agents du Pôle Attractivité des Métiers en Santé ont accès à ces données. Celles-ci sont conservées le temps de l'engagement et la durée du contrat soit pour une durée totale de 30 mois.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

IVG

🌸 Le Pôle Planification et Organisation de l'Offre de Soins de la Direction de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données à caractère personnel permettant de recenser les professionnels de santé, sages-femmes et médecins, pratiquant l'IVG médicamenteuse hors établissements de santé en Normandie associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles ;
- Données de santé.

Ces données, conservées pendant 10 ans, seront rendues publiques, publiée sur le site WEB de l'ARS Normandie et par tout moyen en cours de définition en accord avec le Ministère et conformément à la loi n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Référent sport en ESMS

🔴 Le Pôle Organisation de l'Offre Médico-Sociale de la Direction de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre de la nomination d'un référent sport dans les établissements sociaux et médico-sociaux de Normandie associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « *Licéité du traitement* » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées via FORMS sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents du Pôle Organisation de l'Offre Médico-Sociale en charge du dossier ont accès à ces données. Celles-ci sont conservées le temps de la nomination comme référent sport au sein de leur établissement des personnes concernées par le traitement.

A NOTER que les données collectées via le questionnaire FORMS sont conservées durant toute la durée nécessaire à leur extraction puis supprimées de l'application par les agents utilisateurs de l'ARS Normandie.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Expérimentation décès IDE

✿ Le Pôle Offre Ambulatoire de la Direction de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement de données à caractère personnel relatif à l'expérimentation de l'établissement des certificats de décès par les infirmiers en Normandie associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Seuls les agents de l'ARS Normandie et les agents en charge des formations en e-learning de l'ARS Centre Val de Loire auront accès à ces données. Celles-ci sont conservées le temps du volontariat à l'expérimentation des infirmiers.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

Espace collaboratif partagé département de la Manche

🔴 La Délégation Départementale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la mise en ligne sur la plate-forme RESANA d'un espace collaboratif partagé permettant à l'ARS Normandie et ses partenaires « utilisateurs » de stocker et de consulter des informations relatives aux professionnels de santé souhaitant s'installer dans le département dans l'objectif d'améliorer leur parcours d'installation, associé à la base légale du consentement en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 a) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Pour les professionnels de santé :
 - Données identifiantes ;
 - Données de vie personnelle ;
 - Données professionnelles ;
 - Informations d'ordre économique et financier le cas échéant.
- Pour les partenaires « utilisateurs » de l'ARS Normandie :
 - Données identifiantes ;
 - Données professionnelles ;
 - Données de connexion.

Les données des professionnels de santé sont conservées sur RESANA le temps nécessaire à leur installation dans le département de la Manche (période d'utilisation courante des données puis destruction) : ces données sont supprimées de la plate-forme dès leur installation effective ou pour tout changement de situation. Seuls les partenaires « utilisateurs » suivants y ont accès : Attitude Manche, Conseil Départemental, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Fédération et Maisons et des Pôles de Santé, Mutuelle Sociale Agricole, Conseils de l'Ordre des professionnels concernés, Région Normandie, Union Régionale des Médecins Libéraux et Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Les données des partenaires « utilisateurs » sont conservées le temps de leur droit d'accès à RESANA. Seuls les agents du SI, de la DD50 et du SAJ de l'ARS Normandie y ont accès. Les données de profil des partenaires « utilisateurs » seront supprimées au bout de 6 mois d'inactivité du compte comme celles de connexion et de suivi d'activité.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant. Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)

CMEI

🌸 Le Pôle Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie procède à un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) associé à la base légale de la mission d'intérêt public en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) « Licéité du traitement » du Règlement Général sur la Protection des Données (UE RGPD) du 27 avril 2016.

Les catégories de données collectées sont les suivantes :

- Données identifiantes ;
- Données professionnelles.

Les données collectées via Démarches Sociales sont supprimées de l'application dans un délai de 3 mois. Les données extraites de Démarches Sociales par l'ARS Normandie sont conservées le temps de procéder à la commande des impressions (délai maximum de 3 mois).

Seuls les agents du Pôle Santé Environnement ont accès à ces données.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l'ARS Normandie :

Par courrier :

*Déléguée à la protection des données
Service des Affaires Juridiques
Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14000 CAEN*

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](#)